

Avenir de Tilly Sabco Lettre ouverte à Marylise Lebranchu



Avenir de Tilly Sabco,
Lettre ouverte de Daniel Ravasio pour la section PCF de
Morlaix à Marylise Lebranchu

Madame la députée,

Je tiens par la présente, au nom de la section de Morlaix du PCF, à vous faire part de notre extrême inquiétude quant à la situation de l'entreprise Tilly Sabco Bretagne des graves conséquences en résultant pour les salarié-e-s, pour l'activité de l'agroalimentaire dans le pays de Morlaix, et pour l'économie locale.

Vous n'ignorez probablement pas que le 13 mai dernier, l'assemblée des actionnaires qui était prévue n'a pas eu lieu et a été reportée sine die pour des raisons qui n'ont pas été communiquées.

Ce nouvel avatar fait suite aux diverses péripéties entre actionnaires intervenues depuis fin 2014, date de la décision du tribunal de commerce de Brest de confier à « l'entente » MS FOODS/OLMIX/CCI de Morlaix les rênes de l'entreprise Tilly Sabco.

Malgré les promesses, avec effets de manche, de réorientation

de l'activité, rien de concret n'a été fait pour relancer l'activité.

Depuis 18 mois les salariés ne travaillent réellement qu'une seule journée par semaine (voire deux dans le meilleur des cas) au service de l'entreprise. Le reste du temps ils sont, soit en formation professionnelle, soit au chômage partiel, c'est-à-dire en fait rémunérés pour l'essentiel au moyen de fonds publics.

Depuis 18 mois, les 200 salariés restants de l'entreprise sont littéralement baladés de promesses, toutes dénuées de tout commencement de réalisation par l'un ou l'autre des actionnaires.

Le 7 novembre 2015 dans une lettre ouverte à M. Chapalain, président de la CCI de Morlaix, la section de Morlaix du PCF constatait qu'un an après la reprise acceptée par le tribunal de commerce les engagements pris par la direction, SAS Tilly Sabco Bretagne dans son ensemble, n'avaient pas été respectés, et que l'on ne voyait se dessiner aucune perspective sérieuse de réorientation de l'activité,

La section de Morlaix du PCF faisait état de sa vive préoccupation, et des graves conséquences, en premier lieu pour les salariés de l'entreprise Tilly Sabco Bretagne eux-mêmes dont l'emploi n'était pas garanti, mais aussi pour le secteur de l'agroalimentaire, ou de ce qu'il en restait, et bien entendu pour toute la vie économique et sociale de Guerlesquin et, au-delà, de la région.

C'est pourquoi elle interpellait le président de la CCI pour qu'il apporte publiquement un éclairage sur la situation exacte et les difficultés éventuelles rencontrées par l'entreprise, et pour qu'il indique les dispositions concrètes qu'il comptait prendre pour réaliser les investissements promis et redémarrer l'activité dans la direction qui était projetée.

Comme prévu le président de la CCI n'avait pas daigné répondre à cette demande, mais avait même fait savoir son agacement quant au fait d'être ainsi invité à mettre le problème sur la place publique, a fortiori quand cette interpellation émanait en plus du PCF.

De son côté, Ismaël Dupont, conseiller PCF-Front de Gauche, interpellait le président de Morlaix communauté lors du conseil communautaire du 16 novembre 2015 pour alerter sur la situation préoccupante de l'entreprise. La réponse qui lui a été faite alors consistait à lui dire que, certes la question qu'il posait était importante, mais que son inquiétude n'était pas justifiée.

Pourtant le jour-même, 16 novembre 2015, suite à des «désaccords» entre actionnaires, la société OLMIX qui possédait 33 % des parts revendait celles-ci à la CCI de Morlaix pour un montant de 500 000 €, soit exactement à la même valeur que le montant de son apport lors de la constitution de la nouvelle société Tilly Sabco Bretagne (TSB) en 2014.

Dans un communiqué la CCI de Morlaix justifiait le retrait de OLMIX par l'absence d'une « vision commune des associés sur la stratégie de l'entreprise ».

En fait cela met objectivement un peu plus en évidence que l'union des trois actionnaires de fin 2014 s'apparentait davantage au mariage de la carpe et du lapin.

Cela montre aussi la considération de l'actionnaire CCI de Morlaix à l'égard de Morlaix communauté, son cautionnaire dans cette affaire, qu'on avait manifestement omis d'informer de ces changements très importants en ce sens que les orientations stratégiques prévues dans le plan de reprise approuvé par le tribunal de commerce de Brest s'en trouvaient automatiquement modifiées.

Que s'est-il ensuite passé de novembre 2015 à mai 2016 : rien

... ou presque !

À l'exception cependant d'un nouveau débat entre les deux actionnaires restants, la CCI de Morlaix (devenue majoritaire) et la société anglaise MS Foods.

Cette fois le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix annonce que la CCI va céder 42 % de ses parts à MS Foods Limited pour un euro symbolique, et qu'elle a obtenu un accord signé avec le patron de la holding anglaise du groupe dont fait partie l'entreprise MS Foods.

Curieux accord dont on aimerait d'ailleurs lire très précisément le contenu.

Ainsi, selon ce plan, la CCI céderait gratuitement à MS Foods les parts rachetées pour 500 000 € à OLMIX quelques mois auparavant, plus une partie de celles qu'elle détient depuis son apport au capital de TSB pour le même montant, soit un cadeau de 630 000 €, au bas mot, qu'elle ferait ainsi à MS Foods ? (sans tenir compte d'une revalorisation éventuelle des actifs à opérer par rapport à leur valeur comptable, sachant que, selon la presse, les bâtiments ont été évalués, à 23 M€, ainsi que de la valeur de la marque commerciale Tilly Sabco).

La société britannique deviendrait ainsi actionnaire majoritaire, à hauteur de 76 %, l'acquisition se faisant vraiment à vraiment moindre coût.

En contrepartie de ce cadeau on nous dit que MS Foods injecterait trois millions d'euros dans l'entreprise, un million pour recapitaliser et deux millions pour investir dans une nouvelle ligne de frais.

Et le président de la CCI d'annoncer une assemblée générale des actionnaires le 13 mai 2016.

Loin d'être rassurés par ces nouvelles annonces, les employé-e-s, au chômage partiel depuis mi-février, se sont dit

sceptiques lors de cette annonce. « On attend l'assemblée générale des actionnaires du 13 mai. Il doit entériner ces décisions. Nous serons soulagés quand l'argent sera là », ont déclaré plusieurs élus du CE.

Les salarié-e-s avaient raison d'être sceptiques. En effet, le 13 mai, au jour convenu, les salarié-e-s ont eu la désagréable surprise de constater que les actionnaires étaient absents et que l'assemblée générale des actionnaires prévue était reportée sine die, et sans en connaître la raison.

Mais, en attendant, pour ce qui est de l'activité c'est toujours rien !... on est toujours au point mort !

Assiste-t-on du coup à une deuxième partie de poker menteur, qui vient d'être entamée entre la CCI de Morlaix et MS Foods après une première qui avait conduit à l'élimination de la société OLMIX ?

C'est totalement insupportable ! L'inertie de la direction met clairement en péril l'activité de l'entreprise, qui n'en avait vraiment pas besoin.

Ce sont les 200 salarié-e-s qui sont les premières victimes de la situation, mais cela concerne aussi, bien entendu, toute l'économie locale.

Il est grand temps de tout mettre sur la place publique , car l'argent public appartient à l'ensemble des citoyens, dont l'intervention dans ce dossier est légitime.

Pour cette raison, au nom de la section de Morlaix du PCF, je vous demande d'intervenir, dans le cadre de vos prérogatives, pour que ce dossier soit évoqué publiquement et qu'un débat ait lieu pour trouver une issue à la relance nécessaire de l'activité économique de cette entreprise.

Ne doutant pas que vous prendrez notre demande en considération, et vous remerciant par avance de nous tenir

informés de la situation et de ses évolutions, je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'assurance de ma considération distinguée ainsi que celle de mes camarades.

Daniel Ravasio

Secrétaire de section

lettre aux député-e-s du Finistère sur la loi El Khomri



Madame, Monsieur le-la député(e),

Vous allez vous prononcer sur la « loi travail ».

Ce texte suscite un rejet fort dans l'opinion publique – trois français sur quatre y sont opposés -particulièrement dans le monde du travail et dans la jeunesse.

Sous la pression populaire le gouvernement en a réécrit quelques articles.

Mais sa logique reste la même : affaiblissement de l'ordre social public, notamment par l'inversion de la hiérarchie des normes, dégradation des conditions de travail des salariés,

recul des droits de protection sociale.

Cette architecture mortifère conduira à plus de précarité, plus d'insécurité, plus de chômage.

Vous le savez, le projet de loi met fin de fait aux trente-cinq heures. C'est une nouvelle attaque contre le temps libre, le temps consacré à la famille, aux loisirs, aux sports et à la culture, à l'engagement dans la vie associative.

Mais ce n'est pas la seule dérive. En voici quelques autres :

On travaillerait plus pour gagner moins, jusqu'à douze heures par jour par simple « accord ».

Les licenciements seraient facilités.

Les risques encourus par les patrons pour licenciement abusif seraient réduits.

Les femmes seraient particulièrement pénalisées, notamment à travers la déréglementation des temps partiels.

Les employeurs auraient toute liberté pour décider de l'ordonnancement de la semaine et contourner la majoration du dimanche.

La médecine du travail, les prud'hommes, les institutions représentatives du personnel seraient laminées.

Contrairement à un principe fondateur de notre droit social destiné à protéger les salariés, des accords d'entreprises pourraient contenir des dispositions plus défavorables aux travailleurs que ce que prévoit la loi.

Les dispositifs, adoptés pendant cette mandature -CICE qui devait créer 1 million d'emplois, ANI, Loi Macron- tous en faveurs du patronat, n'ont fait qu'aggraver le chômage et la précarité. Il est grand temps pour vous de tirer les enseignements de cette politique d'orthodoxie libérale, d'en dresser le vrai bilan et d'agir en conséquence.

Vos électrices, vos électeurs, dont nous sommes d'ailleurs,

ne vous ont pas donné mandat pour imposer au monde du travail, à toute la société, une telle conception régressive des rapports sociaux, des rapports au travail.

Nous vous demandons d'écouter les voix qui s'élèvent partout dans le pays, et de vous opposer à ce projet de loi.

Nous vous prions d'agréer, [Monsieur le Député/Madame la députée], l'expression de notre considération la plus distinguée.

**Participez à la Grande
Consultation Citoyenne**

Vous pouvez télécharger le questionnaire ci-contre pour le remplir ou le faire remplir avant de nous le retourner (par la poste à l'adresse indiquée ou scané par mail à pcf@pcf.fr)

Vous pouvez aussi remplir le questionnaire directement par internet sur le site www.lagrandeconsultationcitoyenne.fr